

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :
21 septembre 2021

Date d'affichage :
1^{er} octobre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 27 Septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michel BAGES

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 6

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 5

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

QUESTION N° 19

OBJET : 59 avenue de Clermont : mise à disposition temporaire de locaux à l'Hôpital de Riom

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 14 septembre 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2021.

Aux fins de gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Centre hospitalier Guy Thomas met en place et organise le fonctionnement, sur le territoire de la Commune de Riom, un centre de vaccination en dehors de l'établissement hospitalier.

Afin de l'accompagner dans cette mission, la Commune de Riom lui délivre une autorisation d'occuper gratuitement une partie des locaux nouvellement acquis sis 59 avenue de Clermont (ancien Lidl, parcelle BP n°78) affectant temporairement ceux-ci à cette mission de service public.

Elle autorise le Centre hospitalier à occuper approximativement 600 m² pour les besoins du centre de vaccination, dont les modalités d'occupation sont définies dans la convention jointe en annexe à la présente délibération. Cette autorisation sera renouvelée tacitement chaque mois et cessera quand la situation sanitaire ne nécessitera plus ces mesures.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la mise à disposition temporaire à l'Hôpital de Riom les locaux au 59 avenue de Clermont, selon les modalités de la convention d'occupation jointe à la présente délibération,**
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 septembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL